



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE



16182/12

(OR. en)

PRESSE 473

PR CO 62

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

3197^e session du Conseil (suite)

Affaires économiques et financières (Budget)

et

Comité de conciliation

Bruxelles, le 13 novembre 2012

Président **M. Andreas D. MAVROYIANNIS**
Vice-ministre auprès du président de la république
de Chypre, chargé des affaires européennes

P R E S S E

Rue de la Loi, 175 B – 1048 BRUXELLES Tél.: +32 (0)2 281 8026 / 6319 Fax: +32 (0)2 281 8026
press.office@consilium.europa.eu <http://www.consilium.europa.eu/Newsroom>

16182/12

1
FR

Principaux résultats du Conseil

Le Conseil a pris note du fait que le Comité de conciliation n'a pas pu parvenir à un accord sur le budget 2013 de l'UE ni sur d'autres éléments du paquet de négociation.

Toutefois, le Conseil a marqué son accord sur les modalités de financement de l'intervention du Fonds de solidarité de l'UE pour un montant de 670 millions d'euros en faveur de l'Italie, comme le propose la Commission dans son projet de budget rectificatif n° 5 pour 2012. Cela complète l'accord intervenu le 9 novembre au sein du Comité de conciliation concernant le principe de la mobilisation du montant proposé en faveur de l'Italie.

La session du Conseil, ainsi que la conférence de presse de M. Andreas D. MAVROYIANNIS, vice-ministre auprès du président de la république de Chypre, chargé des affaires européennes, peuvent être suivies par transmission vidéo à l'adresse suivante: <http://video.consilium.europa.eu/>

L'accès à la transmission vidéo, téléchargeable en format "broadcast" (MPEG4), se fera via l'adresse <http://tvnewsroom.consilium.europa.eu>

SOMMAIRE¹

PARTICIPANTS	4
---------------------------	----------

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Projet de budget de l'UE pour 2013	6
--	---

QUELQUES INFORMATIONS SUR LES ÉLÉMENTS DE LA NÉGOCIATION	7
---	----------

Projet de budget de l'UE pour 2013	7
--	---

Lettre rectificative n° 1 au projet de budget pour l'exercice 2013	9
--	---

Projets de budgets rectificatifs au budget de l'UE pour l'exercice 2012	9
---	---

AUTRES POINTS APPROUVÉS

aucun

¹

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

PARTICIPANTS

Belgique:

M. Dirk WOUTERS

Représentant permanent

Bulgarie:

M. Dimitar TZANTCHEV

Représentant permanent

République tchèque:

M. Jan GREGOR

Vice-ministre, ministère des finances

Danemark:

M. Jeppe TRANHOLM MIKKELSEN

Représentant permanent

Allemagne:

M. Peter TEMPEL

Représentant permanent

Estonie:

M. Matti MAASIKAS

Représentant permanent

Irlande:

M. Rory MONTGOMERY

Représentant permanent

Grèce:

M. Theodoros SOTIROPOULOS

Représentant permanent

Espagne:

M. Alfonso DASTIS QUECEDO

Représentant permanent

France:

M. Philippe ETIENNE

Représentant permanent

Italie:

M. Ferdinando NELLI FEROCI

Représentant permanent

Chypre:

M. Andreas MAVROYIANNIS

Vice-ministre auprès du président de la république de Chypre, chargé des affaires européennes
Présidente du Comité budgétaire

M^{me} Florentia EVRIPIDOU

Lettonie:

M^{me} Ilze JUHANSONE

Représentant permanent

Lituanie:

M. Vytautas LEŠKEVIČIUS

Vice-ministre des affaires étrangères

Luxembourg:

M. Christian BRAUN

Représentant permanent

Hongrie:

M. Péter GYÖRKÖS

Représentant permanent

Malte:

M^{me} Marlene BONNICI

Représentant permanent

Pays-Bas: Représentant permanent

M. Pieter DE GOOIJER

Représentant permanent

Autriche:

M. Walter GRAHAMMER

Représentant permanent

Pologne:

M. Jacek DOMINIK

Sous-secrétaire d'État au ministère des finances

Portugal:

M. Domingos FEZAS VITAL

Représentant permanent

Roumanie:

M. Mihnea MOTOC

Représentant permanent

Slovénie:

M. Rado GENORIO

Représentant permanent

Slovaquie:

M. Ivan KORČOK

Représentant permanent

Finlande:

M. Jan STORE

Représentant permanent

Suède:

M. Dag HARTELIUS

Représentant permanent

Royaume-Uni:

M. Greg CLARK

Secrétaire d'État au trésor chargé des finances

.....

Commission:

M. Janusz LEWANDOWSKI

Membre

.....

Le gouvernement de l'État adhérent était représenté comme suit:

Croatie:

M. Vladimir DROBNJAK

Représentant permanent

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Projet de budget de l'UE pour 2013

Le Conseil a dû prendre acte de l'impossibilité de parvenir à un accord avec le Parlement européen sur le budget 2013 et sur d'autres questions connexes¹.

Tout au long de la période de conciliation, la présidence chypriote a déployé des efforts considérables pour rapprocher les positions et les États membres ont fait preuve, en particulier les derniers jours, d'une ouverture appréciable sur certaines questions clés.

Le Conseil a notamment approuvé le projet de budget rectificatif n° 5 pour 2012, dans lequel la Commission propose qu'une aide financière d'un montant de 670 millions d'euros soit apportée par le Fonds de solidarité de l'UE à l'Italie, qui a été frappée par une série de séismes au début de cette année. Cette décision constitue une manifestation concrète de la solidarité du Conseil à l'égard de l'Italie, témoigne de la détermination du Conseil à tenir ses promesses et montre sa bonne volonté envers le Parlement européen.

Le Comité de conciliation² a reçu pour mandat le 23 octobre de trouver un accord sur le budget de l'UE pour 2013. Toutefois, tout au long de la procédure de conciliation, le Parlement européen a refusé de négocier sur ce sujet, posant comme condition préalable qu'un accord intervienne sur le projet de budget rectificatif n° 6 pour 2012. Le Conseil était et demeure disposé à débattre de tous les éléments du paquet de négociation et souhaite les aborder simultanément afin de parvenir à un résultat équilibré, qui réponde aux préoccupations de l'ensemble des parties et des États membres concernés.

Le Conseil estime qu'il existe un lien étroit entre les projets de budget rectificatif pour 2012 et le budget de l'UE pour 2013, car ils assurent tous deux la continuité des mesures arrêtées au niveau européen et que leur financement provient des mêmes budgets nationaux.

¹ Il s'agit notamment:

- **de la lettre rectificative n° 1 au projet de budget pour 2013**, qui réduit le montant exigé au titre de la rubrique 2 (Conservation et gestion des ressources naturelles) de 25,1 millions en crédits d'engagement et de paiement, conformément à une nouvelle estimation de la Commission portant notamment sur les dépenses agricoles;
- **du projet de budget rectificatif n° 6 pour 2012**, qui vise à augmenter le budget de cet exercice de 9 milliards d'euros en crédits de paiement afin de combler l'écart entre le montant approuvé au cours de l'exercice précédent et l'exécution effective. Le projet de budget rectificatif n° 6 pour 2012 comprend en outre une révision des prévisions relatives aux ressources propres, avec une augmentation nette des recettes de l'UE de 3,08 milliards d'euros, provenant principalement d'amendes et d'intérêts. Par conséquent, l'effet net de ce projet de budget rectificatif pour les contributions des États membres au budget de l'UE devrait être de 5,9 milliards d'euros.

² Le Comité de conciliation réunit les vingt-sept membres du Conseil et un nombre équivalent de membres du Parlement européen.

Le Conseil déplore que le manque de souplesse dont a fait preuve le Parlement européen ait empêché le Comité de conciliation de satisfaire à la lettre et à l'esprit des dispositions du traité.

Le Conseil attend du Parlement européen qu'il s'engage rapidement dans des négociations constructives et attend avec intérêt que la Commission lui fasse parvenir un nouveau projet de budget.

Le délai de vingt-et-un jours que prévoit le traité de Lisbonne pour parvenir à un accord au sein du Comité de conciliation ayant expiré, la Commission doit lui soumettre un nouveau projet de budget, conformément à l'article 314 du traité sur le fonctionnement de l'UE (TFUE).

Si, au début de 2013, le budget n'a pas été adopté, l'article 315 du TFUE prévoit que les dépenses peuvent être effectuées mensuellement par chapitre, dans la limite du douzième des crédits ouverts au chapitre en question du budget de 2012 ou du projet de budget proposé par la Commission, le plus petit des deux montants étant retenu.

QUELQUES INFORMATIONS SUR LES ÉLÉMENTS DE LA NÉGOCIATION

Projet de budget de l'UE pour 2013

Dans sa position adoptée le 24 juillet, le Conseil a décidé de limiter le budget de l'UE pour l'année prochaine à un montant de 132,70 milliards d'euros en crédits de paiement (soit 0,99% du revenu national brut (RNB) de l'UE). Ce montant représente une augmentation de 2,79% par rapport à 2012, ce qui est nettement au-dessus de l'inflation³ et traduit le fait que 2013 sera le dernier exercice couvert par le cadre financier pluriannuel actuel. En ce qui concerne les crédits d'engagement, la position du Conseil prévoit un montant de 149,78 milliards d'euros, soit une augmentation de 1,27%.

Dans sa position adoptée le 23 octobre, le Parlement européen a demandé un montant de 151,15 milliards d'euros en crédits d'engagement (+2,20 %) et de 137,90 milliards en crédits de paiement (+6,82 %⁴).

La Commission a proposé pour 2013 un montant de 150,93 milliards d'euros en crédits d'engagement et de 137,92 milliards d'euros en crédits de paiement, soit une augmentation de 2,05 % et de 6,85 %, respectivement, par rapport à 2012.

³ http://ec.europa.eu/economy_finance/publications/european_economy/2012/pdf/ee-2012-7_en.pdf, page 17.

⁴ Compte tenu des budgets rectificatifs n° 1 à 4 pour 2012.

Description	1		2		3		3-2	
	PB ⁵ 2013		Position du Conseil sur le PB 2013		Position du Parlement européen sur la position du Conseil pour 2013		Différence (montant)	
	c/e	e/p	c/e	e/p	c/e	e/p	e/e	c/p
1 CROISSANCE DURABLE	70 530 996 883	62 527 845 408	70 054 447 793	59 030 453 016	70 681 649 037	62 595 796 863	+ 627 201 244	+3 565 343 847
	<i>116 003 117</i>		<i>592 552 207</i>		<i>-34 649 037</i>		<i>- 627 201 244</i>	
1a Compétitivité pour la croissance et l'emploi	16 032 047 846	13 552 811 245	15 562 898 756	11 655 162 155	16 173 000 000	13 615 562 700	+ 610 101 244	+1 960 400 545
	<i>90 932 154</i>		<i>560 101 244</i>		<i>-50 000 000</i>		<i>- 610 101 244</i>	
1b Cohésion pour la croissance et l'emploi	54 498 949 037	48 975 034 163	54 491 549 037	47 375 290 861	54 508 649 037	48 980 234 163	+ 17 100 000	+1 604 943 302
	<i>25 050 963</i>		<i>32 450 963</i>		<i>15 350 963</i>		<i>- 17 100 000</i>	
2 CONSERVATION ET GESTION DES RESSOURCES NATURELLES	60 307 511 416	57 964 879 132	59 971 444 488	57 474 312 204	60 274 311 416	57 930 279 132	+ 302 866 928	+ 455 966 928
	<i>981 488 584</i>		<i>1 317 555 512</i>		<i>1 014 688 584</i>		<i>- 302 866 928</i>	
dont: dépenses de marché et aides directes	44 130 348 610	44 112 931 204	43 795 348 610	43 776 431 204	44 086 548 610	44 069 131 204	+ 291 200 000	+ 292 700 000
	<i>808 641 390</i>		<i>1 143 641 390</i>		<i>832 441 390</i>		<i>- 291 200 000</i>	
3 CITOYENNETÉ, LIBERTÉ, SÉCURITÉ ET JUSTICE	2 081 641 200	1 574 600 126	2 057 175 617	1 514 079 543	2 105 891 200	1 591 770 126	+ 48 715 583	+ 77 690 583
	<i>294 358 800</i>		<i>318 824 383</i>		<i>270 108 800</i>		<i>- 48 715 583</i>	
3a Liberté, sécurité et justice	1 392 227 200	928 328 376	1 377 280 417	877 353 593	1 398 727 200	931 298 376	+ 21 446 783	+ 53 944 783
	<i>268 772 800</i>		<i>283 719 583</i>		<i>262 272 800</i>		<i>- 21 446 783</i>	
3b Citoyenneté	689 414 000	646 271 750	679 895 200	636 725 950	707 164 000	660 471 750	+ 27 268 800	+ 23 745 800
	<i>25 586 000</i>		<i>35 104 800</i>		<i>7 836 000</i>		<i>- 27 268 800</i>	
4 L'UE ACTEUR MONDIAL	9 467 168 711	7 311 588 051	9 295 470 596	6 277 295 936	9 583 118 711	7 272 888 051	+ 287 648 115	+ 995 592 115
	<i>391 946 289</i>		<i>563 644 404</i>		<i>275 996 289</i>		<i>- 287 648 115</i>	
5 ADMINISTRATION	8 544 418 496	8 545 518 496	8 398 233 899	8 399 333 899	8 506 866 568	8 507 416 568	+ 108 632 669	+ 108 082 669
	<i>636 581 504</i>		<i>782 766 101</i>		<i>674 133 432</i>		<i>- 108 632 669</i>	
6 COMPENSATIONS								
TOTAL GÉNÉRAL	150 931 736 706	137 924 431 213	149 776 772 393	132 695 474 598	151 151 836 932	137 898 150 740	+ 1 375 064 539	+5 202 676 142
	<i>2 420 378 294</i>		<i>3 575 342 607</i>		<i>2 200 278 068</i>		<i>- 1 375 064 539</i>	
MARGE								
CRÉDITS EN % DU RNB	1,13%	1,03%	1,12%	0,99%	1,13%	1,03%		

5 PB = projet de budget.

Lettre rectificative n° 1 au projet de budget pour l'exercice 2013

La lettre rectificative n° 1 au projet de budget pour l'exercice 2013 (doc. [15222/12](#)) (la "**lettre rectificative agricole**"), vise à réduire le montant proposé sous la rubrique 2 dans le projet de budget de 25,1 millions d'euros en crédits d'engagement et de paiement. Cette économie est le résultat:

- d'une réduction des dépenses agricoles de 29,8 millions d'euros conformément à une nouvelle estimation de la Commission. Plus concrètement, les besoins plus élevés pour ce qui est des mesures d'intervention sur les marchés agricoles, des aides directes et de l'audit des dépenses agricoles sont plus que compensés par un report plus élevé qu'escompté des recettes affectées de 2012;
- d'une augmentation de 4,7 millions d'euros du montant prévu pour les accords internationaux dans le domaine de la pêche, résultant d'une augmentation de 18,5 millions d'euros de la ligne budgétaire relative à ces accords, qui est en partie compensée par une réduction de la ligne de réserve de 13,8 millions d'euros.

Projets de budgets rectificatifs au budget de l'UE pour l'exercice 2012

Le projet de budget rectificatif n° 5 pour 2012 (doc. [13960/12](#)) vise à mobiliser le Fonds de solidarité de l'UE pour un montant de 670,19 millions d'euros en crédits d'engagement et de paiement afin de fournir une aide financière à l'Italie, qui a été touchée par une série de séismes en mai 2012. La Commission a proposé de financer cette somme en augmentant le montant global des engagements et des paiements dans le budget 2012.

Le projet de budget rectificatif n° 6 pour 2012 (doc. [15272/12](#)) vise à augmenter le budget de cet exercice de 9,0 milliards d'euros en crédits de paiement afin de combler l'écart entre le montant approuvé au cours de l'exercice précédent et la mise en œuvre réelle. L'augmentation proposée concerne les rubriques et sous-rubriques qui suivent:

- sous-rubrique 1a: augmentation de 625,3 millions d'euros répartie sur plusieurs programmes: septième programme-cadre de recherche (+ 344,8 millions d'euros), programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (+ 180 millions d'euros), y compris Erasmus (+ 90 millions d'euros, recherche spatiale et recherche en matière de sécurité (+ 78 millions d'euros), Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (+ 17,7 millions d'euros), programmes relatifs au système européen de navigation par satellite EGNOS et Galileo (+ 4,8 millions d'euros);
- sous-rubrique 1b: augmentation de 7,17 milliards d'euros, dont 3,09 milliards pour le Fonds social européen, 2,72 milliards pour le Fonds européen de développement régional et 1,35 milliard pour le Fonds de Cohésion;

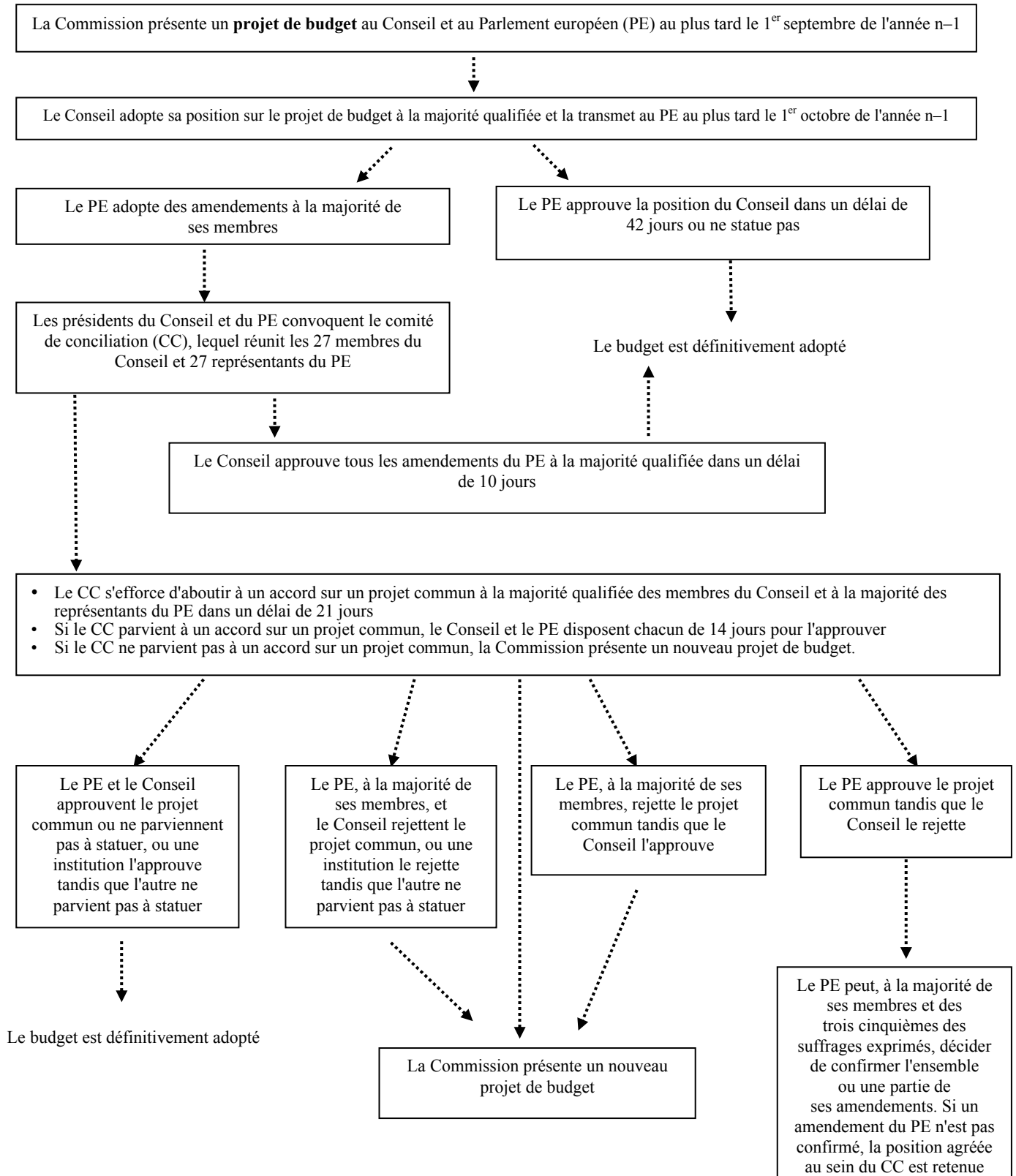
- rubrique 2: montant supplémentaire de 1,17 milliard d'euros pour répondre aux besoins des programmes de développement rural (+ 1,04 milliard d'euros) et couvrir l'achèvement des programmes du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole pour la période 2000-2006 (+ 111 millions d'euros) ainsi que des programmes d'éradication et de surveillance des maladies animales (+ 17 millions d'euros);
- sous-rubrique 3a: augmentation de 10 millions d'euros pour le Fonds européen pour le retour;
- rubrique 4: montant supplémentaire de 67,1 millions d'euros, dont 23,7 millions pour les programmes d'aide humanitaire, 17,0 millions pour les programmes d'aide alimentaire, 14,4 millions pour les programmes de coopération internationale dans le domaine de la santé et 12,0 millions pour la Politique européenne de voisinage.

En ce qui concerne les engagements, la Commission propose de réduire le montant du budget 2012 de 133,4 millions d'euros.

Le projet de budget rectificatif n° 6 pour 2012 comprend en outre une révision des prévisions relatives aux ressources propres, avec une augmentation nette des recettes de l'UE de 3,08 milliards d'euros. Elle s'explique par l'augmentation des recettes provenant d'amendes et d'intérêts (+ 3,53 milliards d'euros), une baisse des ressources propres traditionnelles prévues (- 950 millions d'euros) ainsi qu'une augmentation de 497 millions d'euros par rapport à l'estimation des ressources propres sur la base de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et du revenu national brut (RNB).

Par conséquent, l'effet net de ce projet de budget rectificatif pour les contributions des États membres au budget de l'UE devrait être de 5,9 milliards d'euros.

Procédure budgétaire prévue par le traité de Lisbonne*



* Article 314 du traité sur le fonctionnement de l'UE.